



VILLE DE  
MARTIGNY



COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS / 4 mars 2018

## Martigny et Charrat disent OUI à leurs noces

**Les citoyens des communes de Martigny et de Charrat (VS) ont accepté ce week-end, à une très large majorité, de fusionner en une seule entité. Celle-ci, effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, fera de Martigny la 2<sup>e</sup> ville du canton, avec près de 20 300 habitants. Les bourgeoisies ont elles aussi décidé de «faire la noce», ainsi que les y encourageait le slogan de la campagne.**

«Le oui n'est pas une surprise en soi, mais son ampleur nous fait très plaisir. Cela nous conforte dans l'idée que regrouper nos forces fait bel et bien sens. Nous l'interprétons aussi comme une récompense pour la transparence que nous avons déployée durant la campagne.» Dimanche à l'heure des résultats, Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente de Martigny, et son homologue charratain Léonard Moret ne cachaient pas leur satisfaction. Leurs concitoyens ont plébiscité la fusion des deux communes, validant un processus entamé voici plus de deux ans. Et confirmant une tendance au rapprochement observée aussi bien sur le plan fédéral que cantonal – pas moins de 18 communes du Valais romand ont fusionné ces dernières années.

### **Martignerains et Charratins plébiscitent la fusion à près de 90%**

Le verdict des urnes est clair. C'est OUI à 91,8% à Martigny, où le taux de participation atteint 59% (6003 électeurs inscrits), et OUI à 88,6% à Charrat, avec une participation de 71,3% (979 électeurs inscrits). Les bourgeois des deux communes, appelés eux aussi à se prononcer, rendent le même verdict, dans des proportions encore supérieures: 90,98% à Martigny (taux de participation de 63%), 89,8% à Charrat (taux de participation de 83,75%).

### **«Nous avons écrit, voire réécrit, l'histoire»**

«Ce 4 mars 2018 est à marquer d'une pierre blanche, analyse Anne-Laure Couchepin Vouilloz, puisque nous allons retrouver la situation d'avant 1836, lorsque Charrat était un village-quartier de Martigny. Aujourd'hui nous avons écrit, on pourrait même dire réécrit, l'histoire.» L'existence de la nouvelle commune deviendra effective le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à l'entame d'une nouvelle législature.

«Il y a quelque chose de très naturel dans cette fusion, puisque nos deux communes collaborent depuis longtemps, et en toute harmonie, dans de nombreux domaines», renchérit Léonard Moret. Elles travaillent main dans la main à la protection civile, chez les pompiers, au sein du Centre médico-social, partagent le cycle d'orientation, l'eau, l'électricité et la fibre optique par exemple. Sans oublier une vision similaire du développement de l'énergie renouvelable, concrétisée notamment par une éolienne sur le territoire de chacune des deux entités.



### **Pas de changements fondamentaux au quotidien**

Pour Léonard Moret, ce vote garantit la pérennité de sa commune, tout en favorisant la qualité de vie de ses habitants. «La fusion ne va pas entraîner de changements fondamentaux dans la vie quotidienne des Charratins: les enfants continueront à aller à la crèche et à l'école primaire à Charrat, il existera toujours un

guichet communal et un bureau de vote, etc. Le Bourg et La Bâtiar n'ont pas perdu leur identité en devenant des quartiers de Martigny; nous ne perdrons pas la nôtre non plus!»

La perte d'identité avait été l'une des très rares craintes exprimées durant la campagne. «Sans doute en raison de la politique de transparence totale affichée dès le début du processus par les autorités», estiment les présidents. Mise en ligne du rapport de fusion, séances d'information, distributions de tous-ménages et adresses e-mail ont permis à la population de se renseigner sans peine ni tabou. Pour finalement proclamer, en toute connaissance de cause: «Faisons la noce»!

#### **Les grandes étapes de la fusion**

<b>2015</b>	Charrat manifeste son souhait de se rapprocher de Martigny. L'exécutif martignerain accepte d'entrer en matière à l'unanimité.
<b>2015-2017</b>	Le comité de pilotage, accompagné par le bureau valaisan indépendant SEREC, analyse la situation des deux communes (fortune, infrastructures, santé-social, etc.), et produit un rapport de fusion assorti de recommandations.
<b>Avril 2017</b>	Rapport de fusion validé à l'unanimité par les deux exécutifs.
<b>Juin 2017</b>	Soirées d'information publique dans les deux communes.
<b>Sept. 2017</b>	Le Conseil général de Martigny soutient le projet de fusion à l'unanimité.
<b>Oct. 2017</b>	Ouverture d'adresses e-mail pour recevoir les questions des citoyens.
<b>Nov. 2017</b>	Diffusion d'un tous-ménages sur Charrat et Martigny.
<b>4 mars 2018</b>	Double votation populaire: les citoyens et les bourgeois de Martigny et de Charrat acceptent la fusion des communes municipales et bourgeoises.
<b>1<sup>er</sup> janv. 2021</b>	Début de l'existence officielle de la nouvelle commune.